



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 27 SEPTEMBRE 2022 A 18H

Présents :

M. Alain BRÉZAUDY – Maire, Mme Martine MAYOUSSE – 1^{ère} Adjointe, M. Hervé BROUSSE – 2^{ème} Adjoint, Mme Géraldine DEPIERRE – 3^{ème} Adjointe, M. Jean-Louis QUICHAUD – 4^{ème} Adjoint, Mme Amélie MAINGOUTAUD - 5^{ème} Adjointe,
M. Bernard DUCHASSAING, Mme RATTIER Michelle, M. Christian DUFOUR, Mme Martine DESSEX, Mme Sandra BOUTIN, M. Christian LEVEQUE, Mme Andrée DELAGE, M. Serge DESBORDES, M. Thierry JOUANDOU, M. Daniel DES-BREST, M. Christian JULIEN

Absente excusée représentée :

Mme Célia LEVRAUT, représentée par Serge DESBORDES

Absents excusés :

Mme BOISSET Florence
M. LEVEQUE Christian

Secrétaire de séance :

M. JULIEN Christian

M. Alain BRÉZAUDY, Maire, ouvre la séance à 18h, et constate que le quorum est atteint.

M. le Maire :

- demande l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 27 Juin 2022.

Vote : 17 voix POUR

- présente l'ordre du jour du Conseil Municipal

Label « Petites Villes de Demain »

M. le Maire présente M. Pascal GERMAIN, chef de projet, qui intervient pour présenter le programme « Petites Villes de Demain » et expliquer aux élus son avancement pour Châlus, les constats et le plan d'actions défini aujourd'hui (réhabilitation et rénovation du centre bourg, développement des services, aménagement d'espaces verts, projet d'une manifestation annuelle représentative de la commune...).

En décembre 2022, le projet doit être rédigé et validé, et les actions doivent être inscrites au budget 2023.

Urbanisme : cuisine centrale EHPAD – ZI Chez Fontanille : convention de raccordement des eaux pluviales et des eaux usées aux réseaux existants

Le projet de convention pour une servitude de passage des eaux pluviales et eaux usées sur un terrain appartenant aux établissements LEGRAND est reporté. L'achat par la Commune d'une partie du terrain est envisagé pour éviter cette servitude.

Un bornage par un géomètre est attendu.

Délibération reportée.

Syndicat Energies Haute-Vienne

- *convention de désignation de Maitrise d'ouvrage pour les travaux de réalisation d'un réseau d'éclairage public Rue François Romain*

Dans le cadre des travaux de sécurisation des réseaux Rue François Romain, le SEHV peut être désigné comme maître d'ouvrage.

Il est prévu un effacement des réseaux et la pose de candélabres à LED, pour un montant de 8 581.32 € HT à la charge de la Commune.

Les travaux commenceraient en fin d'année 2022.

Vote : 17 voix POUR

- *convention de désignation de Maitrise d'ouvrage pour les travaux d'effacement des réseaux à Lageyrat*

Dans le cadre des travaux d'effacement de réseaux à Lageyrat, le SEHV peut être désigné comme maître d'ouvrage.

Il est prévu un effacement de tous les réseaux (électrique, télécom et fibre) et le déplacement d'un transformateur. Le type de candélabres reste à définir.

Les travaux sont prévus sur 2023 pour un montant de 20 837.93 € HT, avec une subvention possible car il s'agit de dissimulation et non de sécurisation.

Vote : 17 voix POUR

Demandes de subventions : Contrats Territoriaux Départementaux 2023 et Contrats Départementaux de Développement Intercommunal 4^{ème} génération

Au titre des Contrats Territoriaux Départementaux :

- **création de vitraux - Eglise de Lageyrat** : estimation à hauteur de 56 680 € HT – le choix entre vitraux modernes, ou non reste à faire
- **mise en place d'une cuve enterrée de rétention d'eaux pluviales de 30 m3** : estimation à hauteur de 17 700 € HT – nécessaire pour l'arrosage des espaces verts en cas de restriction d'eau avec emplacement possible au niveau du bâtiment des Granges. La toiture de 400 m² permet de récupérer une importante quantité d'eaux pluviales.
- **Grosse Réparation de Voirie Communale : route « L'Âge - Landrevie »** : estimation à hauteur de 34 408.75 € HT
- **Remplacement des lanternes vétustes par des LED (SEHV)** : estimation à hauteur de 101 400 € HT pour 95 points lumineux (les plus polluants et les plus anciens)
- **Effacement des réseaux à Lageyrat (SEHV)** : 20 837.93 € HT

Au titre des Contrats Départementaux de Développement Intercommunal :

- **Renouvellement de la demande de subvention pour les travaux de réaménagement et extension de la Maison de Santé** : 432 130 € HT
- **Report de la demande pour les travaux d'aménagement de la Rue Gourdon/Place Maulmont** : 334 500 € HT – les travaux n'ayant pas commencé en 2021
- **Giratoire RN21** : estimation à hauteur de 627 000 € HT

Vote : 17 voix POUR

Maison de Santé Pluridisciplinaire

- *Mise en œuvre de la clause sociale d'insertion et de promotion de l'emploi dans la procédure d'appel d'offres*

Quand des travaux dépassent le seuil de 300 000 € HT, le Département demande la mise en place d'une clause sociale : les entreprises engagées ont l'obligation d'employer des personnes en situation d'insertion sociale sur un certain nombre d'heures.

Vote : 17 voix POUR

- *Contrat de bail : 2^{ème} cabinet dentaire*

Les travaux d'aménagement pour l'installation d'une nouvelle dentiste dans la Maison de Santé, à la place du kinésithérapeute, commencent au 4 octobre 2022. Il convient d'établir un bail et de fixer le loyer.

Il est rappelé, pour mémoire, le montant des loyers actuellement appliqués aux différents professionnels de santé.

Le cabinet, après travaux, fera environ 35 m².

Après discussion, il est proposé un loyer de 370 €.

Vote : 17 voix POUR

Finances

- *Transports scolaires : tarification et participation des AO2 – année scolaire 2022/2023*

Il s'agit de signer l'avenant n°2 relatif à la convention de délégation de compétence à la Région jusqu'en 2024/2025 : prolongation de la participation communale sur les tarifs.

Martine MAYOUSSE intervient en rappelant les tarifs qui sont fixés en fonction du quotient familial et du nombre d'enfants, et les choix appliqués par la Commune.

Il est évoqué le report à 2025 de l'obligation d'une mise en place d'accompagnateurs dans les bus.

Vote : 17 voix POUR

- *Réglementation budgétaire : généralisation du référentiel comptable M57*

A partir de 2023, une nouvelle nomenclature comptable sera utilisée : la M57 au lieu de la M14. Celle-ci sera commune à toutes les collectivités et devrait permettre plus de souplesse dans les écritures comptables (moins de décisions modificatives...).

Vote : 17 voix POUR

- *Décision modificative n°2 (budget principal)*

En investissement : diverses écritures comptables pour le financement de la signalisation des passages piétons (4 panneaux), l'achat de nouveaux portables et bornes wifi, du matériel pour l'atelier et l'éclairage de la Rue François Romain.

En fonctionnement : diverses écritures comptables pour le financement d'une nouvelle apprentie, de PROSPORT pour les surveillants de baignade, de personnels non titulaires et pour l'augmentation de la cotisation au Syndicat de Musique et de Danse.

Vote : 17 voix POUR

Réfugiés Ukrainiens : proposition d'hébergement

Le 9 septembre 2022, la Préfecture a demandé aux collectivités de recenser les logements vacants pouvant accueillir des familles de réfugiés ukrainiens.

Le logement d'environ 80 m² situé au-dessus de l'ancienne gare serait adapté et meublé. Des travaux sont en cours pour sa rénovation.

Il est rappelé qu'une subvention communale de 3338 € a été votée en mars 2022. Versement réalisé à la Fondation de France dans le contexte de la guerre en Ukraine.

Vote : 17 voix POUR

Personnel

- *Modification du tableau des effectifs*

Suite à l'avancement de grade de deux agents techniques, il est nécessaire de créer un nouveau poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe et de supprimer un poste d'adjoint technique à compter du 1^{er} octobre 2022.

Suite au départ de l'adjoint d'animation au 1^{er} septembre 2022, il est nécessaire de supprimer son poste et de créer un nouveau poste d'adjoint administratif dont les missions seront principalement axées sur la communication et l'organisation/préparation de manifestations communales.

Vote : 17 voix POUR

- *Recensement 2023 de la population : création d'emploi d'agents recenseurs*

Le recensement de la population communale aura lieu du 19 Janvier au 18 Février 2023.

Mme MAYOUSSE a été nommée coordinateur communal le 26 Août 2022.

Au vu du nombre d'habitants, et en considérant que les réponses peuvent maintenant se faire par internet, il est nécessaire de recruter 3 agents recenseurs (contre 4 en 2017 lors du dernier recensement).

Ils seront embauchés du 4 Janvier au 24 Février 2023.

Vote : 17 voix POUR

Rapport des Commissions

- 08/09/2022 : commission travaux pour le lancement du projet de parc rural
- 16/09/2022 : commission travaux pour la fin du chantier de l'Eglise de Lageyrat

Informations diverses

- Pylône SFR-BOUYGUES à Fantaisie pour lequel la Commune perçoit un loyer de 2 786 €/an, selon une convention établie pour 12 ans. Cette dernière se termine au 31 Mai 2024 mais il convient de prendre une décision quant à la suite de cette convention : la commune souhaite-t-elle la dénoncer en vendant la parcelle (si oui, avant le 01/12/2022) ? souhaite-t-elle poursuivre en modifiant le loyer ?
Martine MAYOUSSE retrace les différentes offres de rachat faites à la Commune par SFR depuis plusieurs années (15 000 € en 2015 jusqu'à 42 000 € en 2020). Après recherches, d'autres Communes dans des cas similaires ont renégocié fortement à la hausse les loyers, ce qui semble plus intéressant.
Le Conseil souhaite dénoncer le contrat actuel pour demander un loyer plus important.
- Rapport sur l'eau potable du Syndicat Vienne Briançonnais de 2020 : lecture
- Reversement de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes : en attente des délibérations intercommunales et communales

M. le Maire déclare la clôture de la séance à 21h45.

Le secrétaire de séance,

Christian JULIEN

Le Maire,

Alain BRÉZAUDY